

Saint-Dominique. On ajoutera au *Te Deum* le verset, l'oraison et les autres prières mentionnées au graduel romain.

2.—Les communautés et les familles sont invitées à réciter le chapelet, aux deux intentions susmentionnées.

ALEXIS-XYSTE,

EV. DE SAINT-HYACINTHE.



## L'ORDRE AU CANADA

A L'OCCASION DU SEPTIÈME CENTENAIRE

(suite)

IV. *Le noviciat.*—Le moyen d'obvier à cette insuffisance du nombre avait été depuis longtemps prévu : c'était l'ouverture d'un noviciat au Canada. L'un des motifs que Mgr Prince faisait valoir auprès du père Jandel, en 1857, pour ne pas remettre à l'année suivante l'envoi des pères, était que ce retard pouvait causer la perte de quelques bonnes et solides vocations. "Je ne vous demande pas une nombreuse colonie, telle que celle que vous envoyez en Perse," écrivait l'évêque. Non, seulement deux pères, l'un qui pourrait être supérieur et maître des novices en même temps, l'autre qui, sous sa vue, exercerait le saint ministère. Je vous le repète, vous vous recruterez au Canada. J'ai ici deux sujets qui vous attendent." Mgr Prince, oubliant peut-être que "personne n'est prophète en son pays," pensait aussi que le contact obligé des religieux avec leurs paroissiens favoriserait l'éclosion des vocations dominicaines.

De leur côté, les Pères du conseil et du chapitre de la Province de France ne consentirent à la fondation que sous l'influence de cette prévision. Invités, en même temps, à s'établir à la Louisiane ou au Canada, ils optèrent unanimement en faveur du Canada, à cause de la possibilité, ou plu-